



Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Aster soyeux

Aster sericeus

L'aster soyeux (*Aster sericeus*) est une fleur sauvage menacée dans la province et au Canada, qui pousse à la fin de l'été au Manitoba, en Ontario et dans 21 États américains. Il s'agit d'une plante vivace herbacée facilement reconnaissable, dont la hauteur varie de 30 à 70 cm (de 12 à 28 pouces).

Cette plante se caractérise par une tige fragile qui ne compte que quelques ramifications et qui est issue d'un rhizome ligneux enflé. Les feuilles en forme de lances sont totalement couvertes de poils soyeux qui leur donnent un aspect argenté. La plupart des feuilles inférieures meurent et tombent avant la floraison. Les fleurs forment des capitules composées, semblables aux marguerites, d'une largeur d'environ 2,5 cm (1 pouce); des demi-fleurons rayés dont la couleur varie de violet à rose entourent des disques centraux, qui varient d'un brun jaunâtre au rose.

Habitat

L'aster soyeux pousse dans des prairies sèches, dans des champs et dans les clairières de forêts de chênes à gros fruits et de peupliers faux-tremble. Les sites sont généralement orientés vers le sud ou vers l'ouest, et le sol est souvent de texture grossière (graveleux ou sableux), calcaire (riche en calcium ou alcalin) et bien ou assez bien asséché. L'aster soyeux se développe davantage dans des prés relativement peu perturbés, mais peut également pousser dans des lieux perturbés comme les fossés le long des routes ou près de gravières.

Antécédents vitaux

L'aster soyeux est une plante vivace qui survit d'une année sur l'autre grâce à son rhizome ligneux souterrain. Les fleurs s'épanouissent du début d'août à la mi-septembre et sont pollinisées par les abeilles et d'autres insectes. Les graines sont mûres trois à quatre semaines après la pollinisation et sont éparpillées par le vent. Cette plante se multiplie également de façon végétative, par la croissance horizontale

des rhizomes. Les boutons d'où sortiront les pousses de l'année suivante se forment sous la terre vers la mi-septembre.

Distribution

L'aster soyeux pousse au centre de l'Amérique du Nord, du Manitoba vers le sud, jusqu'au Texas. Au Canada, l'aster soyeux ne se trouve qu'au sud-est du Manitoba et dans la région de la rivière à la Pluie, dans le nord-ouest de l'Ontario. Au Manitoba, la plupart des asters soyeux s'observent dans les trois régions suivantes : au parc provincial de Birds Hill et dans ses alentours, à Carlowrie et entre Gardenton et la frontière séparant le Manitoba et le Minnesota. On en trouve également des spécimens près de Beauséjour, Grunthal et Zhoda.

Situation

Le Centre de données sur la conservation du Manitoba considère l'aster soyeux rare dans la province (S2). Même si cette espèce est également désignée rare en Ontario et dans de nombreux États américains, NatureServe considère l'aster soyeux globalement hors de danger (G5). Les populations d'asters soyeux sont menacées par l'extraction du gravier, l'empiètement d'espèces ligneuses dans les prairies ouvertes, l'invasion de plantes non indigènes et la mise en valeur pastorale. L'urbanisation et l'extraction du gravier ont semble-t-il causé la destruction de certaines populations. Les activités d'entretien des emprises peuvent nuire aux populations qui poussent sur le bord des routes. La fenaison des pâturages à la fin de l'été peut aussi causer des dommages, car les capitules sont alors détruites avant le dépôt des graines. La prédation par les insectes et la sécheresse nuisent également à la reproduction.

L'aster soyeux a été déclaré menacé en 1998 par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Il a également été inscrit dans la catégorie « espèce menacée » par le Comité sur le statut des espèces



Espèces à risque du Manitoba

Faits intéressants

Dans certaines sources, le nom scientifique de l'espèce *Symphotrichum sericeum* remplace celui de *Aster sericeus*. Ces deux noms désignent la même plante.

Les recensements consacrés à l'aster soyeux au Canada ont permis de comptabiliser 6 500 plantes. Le parc provincial de Birds Hill contient les populations les plus nombreuses d'asters soyeux au Canada, avec environ 4 200 plantes.

On estime que la prédation et la destruction des capsules de graines par les coléoptères et par d'autres insectes réduisent la viabilité des graines dans environ 16 p. 100 des capsules recueillies à Birds Hill et à Carlowrie.

Il semble que le rhizome ligneux enflé de l'aster soyeux soit une adaptation qui s'est progressivement imposée pour permettre aux plantes de survivre aux feux de prairie et aux périodes sèches.



menacées de disparition au Canada (CSEMDC). Par ailleurs, cette espèce est protégée en vertu de lois sur les espèces en voie de disparition de plusieurs États américains.

Gérance et rétablissement

Un élément crucial des efforts de rétablissement est la protection de l'habitat essentiel de l'espèce. On trouve dans le parc provincial de Birds Hill des restes de prairies sèches à herbes hautes comportant des populations relativement nombreuses d'asters soyeux. La plupart des autres populations poussent toutefois sur des terres privées ou dans des emprises routières ou ferroviaires. Les techniques de gestion des terres qui favorisent la préservation des prairies indigènes à ces endroits aideront à assurer la survie des populations d'asters soyeux.

Les populations d'asters soyeux du Manitoba sont surveillées régulièrement. Grâce à ces efforts, on a pu recenser plusieurs nouveaux sites ces dernières années.

Participez au rétablissement

Si l'aster soyeux pousse sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent au maintien d'une composante importante de la flore indigène du Manitoba. Veuillez communiquer avec Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous pour savoir ce que vous pouvez faire d'autre afin d'améliorer vos terres au profit de cette plante et d'autres espèces indigènes animales et végétales du Manitoba.

Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent
Winnipeg MB R3J 3W3
(204) 945-7775

www.manitoba.ca/conservation/wildlife

Bureaux régionaux de Conservation Manitoba

Région de l'est
Lac du Bonnet
(204) 345-1427

Région d'Entre-les-Lacs
Gimli
(204) 642-6077

Région de l'ouest
Winnipeg
(204) 948-3262

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba, Direction de la faune
et de la protection des écosystèmes

Environnement Canada, Service canadien de la faune
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba



Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.



Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.



Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.



Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.